La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2025, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent.e.*	*Absent.e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Madame Myriam Belley	Conseillère district nº 1	☐	☒
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district nº 3	☒	☐
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district nº 6	☐	☒
Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☐	☒
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

25-09-178 **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

3. Approbation des procès-verbaux

25-09-179 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, il EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

25-09-180 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 août 2025

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 août 2025, Il EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Retour sur la Vague Humaine

La Vague Humaine a eu lieu le 16 août dernier. Grâce aux nombreux bénévoles et aux participants, l'évènement fut un succès. Le but était d'amasser des sommes pour l'Association du cancer de l'Est-du-Québec. La veille de l'évènement, en accord avec le conseil, la rue qui relie la route 132 et la 1re Avenue Ouest, près du poste de la Sûreté du Québec, a été nommée Rue de la Vague Humaine.

4.2 Nouveau camion incendie

Le nouveau camion du service incendie est arrivé. L'ancien camion sera conservé, car il est fonctionnel. Il servira entre autres au service des travaux publics pour faire le nettoyage des réseaux d'égout.

4.3 Journée de la mer

La Journée de la mer s'est tenue le 24 août dernier au Havre des Quinze Collets de Tourelle. Messe en plein air, bénédiction des bateaux, kiosque d'informations et possibilité pour les citoyens d'aller en mer déposer une gerbe de fleurs pour les pêcheurs disparus. L'exposition de photos réalisée pour l'évènement sera prochainement présentée à la Maison de la Culture.

4.4 Lancement du système d'alertes citoyennes

Le maire annonce que le système d'alerte municipale est prêt. Dès ce soir, les citoyens peuvent faire leur inscription en ligne. Il sera aussi possible d'appeler pour faire son inscription par téléphone. Les citoyens auront le choix des sujets et le choix du mode de réception des alertes (texto, appel ou courriel). Une correspondance sera envoyée par la poste dans les prochains jours. L'agent aux communications a travaillé fort sur ce projet, le conseil le félicite.

4.5 Inauguration du parc Gérard-Robinson

Le comité du défilé de Noël a organisé une inauguration des nouvelles installations du parc le 30 août dernier. Le parc est nommé en l'honneur de Gérard Robinson, dernier maire de Tourelle. Ce fut un très bel évènement.

5. - Administration

25-09-181 5.1 Autorisation d'un appel de proposition pour la vente de matériel excédentaire

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession du matériel excédentaire dont elle n'a plus l'usage;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que, sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel de propositions pour la vente de matériel excédentaire conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

25-09-182 5.2 Contribution financière de la Ville au projet de La Société du Patrimoine de l'Est (SPE)

CONSIDÉRANT les besoins urgents de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et de ses partenaires économiques en matière d'habitation;

CONSIDÉRANT que la contribution financière est attribuée à la SPE, un organisme à but non lucratif, dont la mission est d'accélérer la transition socio-écologique de l'Est-du-Québec par le développement immobilier abordable;

CONSIDÉRANT que la SPE travaille en partenariat avec la Table des Préfets de la Gaspésie à résoudre la crise d'habitation;

CONSIDÉRANT que l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est conditionnel à la présentation de différents scénarios financiers acceptables pour la Ville, le tout en fonction du nombre d'unités présenté et de la disponibilité d'un terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville :

Confirme qu'elle appuie les dépôts de projets de la SPE dans le cadre de construction de logement abordable sur son territoire;

S'engage à identifier des lots potentiels, accompagner et faciliter l'acquisition pour la Société du Patrimoine de l'Est afin d'y déposer un projet d'habitation abordable;

S'engage à contribuer financièrement à la hauteur de 40%, jusqu'à concurrence de 2 000 000 $, d'une subvention accordée dans le cadre d'un programme d'habitation abordable (PHAQ, des fonds fiscalisés);

S'engage à contribuer financièrement à la hauteur de 10%, jusqu'à concurrence de 1 500 000 $, du coût total des unités bâties à l'aide d'un prêt accordé dans le cadre d'un programme de financement en habitation (PHAQ, des fonds fiscalisés);

S'engage à compléter sa contribution financière du projet par : une première tranche d'un minimum de 100 000 $ qui inclus : le don du lot, de travaux d'infrastructure réalisés sur l'immeuble, des études préprojet tel qu'environnementale et géotechnique, certificat ou projet de localisation;

S'engage à compléter la balance de la contribution financière du projet par un crédit de taxes de taxes foncières;

S'engage à collaborer avec la SPE pour effectuer les modifications nécessaires à sa règlementation afin d'assurer la réalisation du projet dans le cadre de la Loi, notamment pour l'obtention de permis en lien avec le zonage, pour autoriser *les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), et utiliser les superpouvoirs prévus au projet de loi numéro 31 de l'Assemblée nationale du Québec (2024, chapitre 2, article 93);

ADOPTÉE

6. Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers de juin et de juillet 2025

Les états financiers de juin et de juillet 2025 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

25-09-183 6.2 Approbation des écritures au journal général de juin et de juillet 2025

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour les mois de juin et de juillet 2025, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

25-09-184 6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 août 2025

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 42181 à 42203, pour un montant de 759 459,58 $
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 42204 à 42291, pour un montant de 450 329,61 $
- Pour un total de 1 209 789,19 $

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

_____

Josée Latour, trésorière

25-09-185 6.4 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

- La Société d'Histoire de la Haute-Gaspésie : 500 $
- L'Université de Laval : 500 $
- La Fabrique de Sainte-Anne-des-Monts : 500 $
- Haute-Gaspésie me voici : 500 $

ADOPTÉE

25-09-186 6.5 Autorisation de signatures pour le régime d'épargne retraite collectif

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts détient un régime d'épargne retraite collectif au bénéfice de ses employés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Désignation des signataires autorisés :

- Martin Richard et Josée Latour sont par la présente désignés comme signataires autorisés pour négocier et conclure, au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tous les documents nécessaires à l'administration

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

du régime d'épargne retraite collectif auprès de Banque Nationale Trust/Société de Fiducie Natcan;

Pouvoirs des signataires autorisés :

- Les signataires autorisés ont tous les pouvoirs nécessaires pour négocier les frais, les taux de cotisation, désigner les classes d'employés, les règles de retrait, ainsi que toute autre condition du régime d'épargne retraite collectif;

- Les signataires autorisés sont également confirmés pour établir la liste des responsables administratifs qui auront accès à la plateforme Frontier et aux informations concernant les participants et leur(s) compte(s);

Mise en œuvre :

- Les signataires autorisés sont habilités à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette résolution, y compris la signature de tous les documents pertinents.

ADOPTÉE

25-09-187 6.6 Demande d'aide financière – Avenue de l'Halloween

CONSIDÉRANT que le comité de l'Avenue de l'Halloween propose cette année un évènement au centre de plein air et que l'aide matérielle demandée à la Ville devrait être moindre que les années passées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder à l'Avenue de l'Halloween une aide financière de 1 500 $.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

8. Règlements

9. Travaux publics

25-09-188 9.1 Autorisation de paiement des sommes dues à Stéphane Blanchette

CONSIDÉRANT le départ de Stéphane Blanchette du poste d'opérateur de machinerie lourde le lundi 11 août 2025;

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Blanchette dont la copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 92.75 heures de salaire et avantages dues à monsieur Stéphane Blanchette.

ADOPTÉE

25-09-189 9.2 Ouverture de poste – Opérateur de machinerie lourde – Temps plein

CONSIDÉRANT la lettre de Stéphane Blanchette reçue le 11 août 2025 dans laquelle il annonce sa démission du poste d'opérateur de machinerie lourde – temps plein;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste d'opérateur de machinerie lourde (temps plein) à l'interne et à l'externe.

ADOPTÉE

25-09-190 9.3 Autorisation de paiement – Permaligne – Lignage de rues

CONSIDÉRANT que chaque année, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts fait faire le lignage des rues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement, à Permaligne, de la facture 1207 au montant de 27 189,58 $, taxes incluses, pour le lignage des rues et des accotements. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé.

ADOPTÉE

25-09-191 9.4 Engagement à réaliser un plan de gestion des actifs municipaux en eau (PGA-eau)

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT que la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

Le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

25-09-192 9.5 Acceptation d'une soumission – Les Entreprises d'Auteuil – Location de Tramac

CONSIDÉRANT qu'il existe un besoin d'espace supplémentaire dans notre dépôt à neige usée pour accumuler la neige et pour faire un espace d'entreposage sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'en 2023 nous avons extrait l'équivalent de 7 500 tonnes métriques (T/m) de matériel granulaire concassé et ce à plus faible prix que son achat dans une carrière;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée pour la location du plus gros Tramac (V46) de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission des Entreprises d'Auteuil pour la location d'un Tramac, au tarif horaire de 340 $/h pour 90 h avec des frais de mobilisation et démobilisation de 525 $ (2X). Ces frais seront taxables. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé;

De mandater le directeur des travaux publics, David Castonguay, pour signer toute documentation en lien avec la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

10. Loisirs

11. Incendie

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

25-09-193 **13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 23.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

/at

****